

REUNION DU 10 OCTOBRE 2011

L'an deux mil onze, le lundi dix octobre, à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Samuel DUMAS, Maire.

Etaient présents : Samuel DUMAS, Maire (pouvoir de Pascal FREMONT), Pierre VALOGNES, 1^{er} Adjoint (pouvoir de Jean-Jacques COLLEVILLE), Catherine LEVEQUE, 2^{ème} Adjoint, Pierre-Yves LE BERRE, Corinne DURAND, Sylviane GOIN, Monique FERRUT, Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Nicole LALLEMAND, Véronique RICHARD, Jean-Jacques COLLEVILLE (pouvoir à Pierre VALOGNES), Pascal FREMONT (pouvoir à Samuel DUMAS), Conseillers Municipaux.

Madame Catherine LEVEQUE a été élue secrétaire.

Dates de convocation et d'affichage : 04/10/2011.

Nombre de Conseillers Municipaux : - en exercice = 11. - présents = 07. - votants = 09.

I – RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE ET CHANGEMENT DES LOGICIELS

(Délibération)

Le Maire entendu, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour le renouvellement du matériel informatique ainsi que pour le changement des logiciels de Mairie,
- décide de retenir les devis présentés par :
 - ANDROME INFORMATIQUE, pour le matériel, d'un montant de 539,22 € HT soit 644,91 € TTC,
 - MODULARIS, pour les logiciels (contrat évolution), d'un montant de 400,00 € HT, soit 478,40 € TTC pour l'installation, la mise en service et la reprise des données existantes, et d'un montant de 600 € HT, soit 717,60 € TTC de redevance forfaitaire annuelle (facturation en Investissement des licences logicielles, soit 574,08 € TTC et facturation en Fonctionnement du contrat de maintenance, soit 143,52 € TTC).

II – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

(Délibération)

Considérant que les crédits votés au Budget Primitif sont insuffisants, le Conseil Municipal, sur décision du Maire, approuve les décisions modificatives budgétaires suivantes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

- | | |
|--|-----------|
| - article 2183 Matériel de bureau et informatique | + 2 000 € |
| - article 2315 Installations, matériel et outillage techniques | - 2 000 € |

III – AIDE VOYAGE SCOLAIRE

(Délibération)

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame Laurent DETHY pour le voyage scolaire en ALLEMAGNE auquel participe leur fille Anaïs et dont le coût s'élève à 190 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 60 € à Monsieur et Madame DETHY.

IV – AIDE VOYAGE SCOLAIRE

(Délibération)

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'aide émanant de Monsieur et Madame Pascal LEPAGE pour le voyage scolaire en ALLEMAGNE auquel participe leur fille Solène et dont le coût s'élève à 180 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 60 € à Monsieur et Madame LEPAGE.

V - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Accord du Conseil Municipal sur la présentation du devis, d'un montant de 711,62 € TTC, de la Société SVB pour des travaux d'élagage à effectuer sur la Commune.
- Repas des Aînés : nous sommes dans l'attente des propositions de menu.
- Les membres du Conseil Municipal sont invités à l'inauguration de l'extension du Foyer Occupationnel pour Adultes le 28 octobre prochain, à 17 h.
- Monsieur le Maire informe le Conseil du mail reçu de Monsieur DESPLANQUES de la l'Entreprise CESAM VRD, confirmant un rendez-vous en Mairie de Saint-Loup Hors le mercredi 12 octobre 2011, à 10 h, afin de mettre au point les derniers détails pour la rédaction du dossier de consultation des entreprises « aménagement de la traverse du bourg » RD n° 572 B.

Vu et vérifié par le Maire,
Samuel **DUMAS**.